



INFORMATION

Le DIAGNOSTIC IMMOBILIER,
bien plus qu'une **obligation** :
La **MISE EN VALEUR** de votre
bien et une **GARANTIE** pour votre
SECURITE !

Diagnostic relatif à la présence de termites

Le saviez-vous d'où vient le diagnostic relatif à la présence de termites ?

On ne dénombre pas moins de 2000 espèces de termites à travers le monde, ces isoptères jouent un rôle primordial dans l'écosystème en recyclant le bois mort. Les termites vivent toujours en populations très nombreuses constituées en castes: les ouvriers, les nymphes, les soldats et les adultes ailés et sexués. En France 7 espèces sont recensées, sur des zones très précises et qui ont été défini par arrêté préfectoral.

Ce sont les ouvriers qui dégradent la cellulose du bois pour nourrir l'ensemble de la colonie, ils s'attaquent à tous les produits cellulosiques, papier, carton, BA13, et sont irrésistiblement attirés par le polystyrène.

Pour savoir si votre commune est concernée, cliquez [ici](#).

Pourquoi faire un diagnostic relatif à la présence de termites ?

Le diagnostic «état relatif à la présence de termites dans les immeubles bâti» sert à informer l'acquéreur sur l'état des structures bois du bien, à détecter les zones infestées afin d'informer les mairies qui peuvent prendre les mesures adaptés. C'est aussi une question de sécurité pour les occupants, imaginez les conséquences d'une charpente qui s'effondre.

C'est une question de sécurité.

Qui est concerné par le diagnostic relatif à la présence de termites ?

Le diagnostic relatif à la présence de termites concerne tous les biens d'habitation proposés à la vente situés dans une zone soumise à arrêté préfectoral.

Comment est réalisé le diagnostic relatif à la présence de termites ?

Nous effectuons un contrôle rigoureux de votre bien conformément à la norme XP P03-201.

Nos diagnostics relatifs à la présence de termites se déroulent comme suit :

- Enquête de voisinage.
- Collecte des renseignements.
- Recherche à l'extérieur.
- Recherche à l'intérieur en partie basse: cave, sous sol, vide sanitaire.
- Recherche à l'intérieur niveau intermédiaire: RDC, Etage.
- Recherche à l'intérieur: comble et charpente.

Diagnostic de performance énergétique
Etat des installations de Gaz
Etat des installations d'électricité
Etat relatif à l'exposition au plomb
Mesurage loi Carrez
Repérage amiante
Etat relatif à la présence de termites
Etat parasitaire
Etat des risques naturels et
Technologiques

Certification n°ODI1510



Titulaire d'une police d'assurance RCP



Siège social :

11 Grande rue
91470 Pecqueuse.
Tél : 01.64.91.35.76
Fax : 01.70.64.66.23
Port : 06.66.01.39.64
N°SIRET 50977062400013
RCS D'EVRY APE 7120B
Mail : contact@green-habitat.fr
Web : www.green-habitat.fr



INFORMATION

Le DIAGNOSTIC IMMOBILIER,
bien plus qu'une **obligation** :
La **MISE EN VALEUR** de votre
bien et une **GARANTIE** pour votre
SECURITE !

Nos diagnostics relatifs à la présence de termites feront également apparaître les attaques d'autres agents biologiques de dégradation du bois tel que les champignons lignivores et les insectes à larves xylophages (capricorne, charançon,...)

La réglementation autour du diagnostic relatif à la présence de termites :

Loi n°99-471 du 8 juin 1999.

Ordonnance du 08 juin 2007.

Arrêté du 29 mars 2007.

Norme AFNOR NF XP P03 2001: Etat relatif à la présence de termites

Durée de validité du diagnostic relatif à la présence de termites :

Le diagnostic relatif à la présence de termites à une durée de validité de 6 mois

Pour faire un devis de **diagnostic relatif à la présence de termites** :
Cliquez ici [Devis diagnostic relatif à la présence de termites](#)

Nous vous proposons également nos autres diagnostics immobiliers :
[diagnostic amiante](#), [diagnostic électricité](#), [diagnostic gaz](#),
[diagnostic termites](#), [mesurage loi carrez](#), [diagnostic plomb](#)

Diagnostic de performance énergétique
Etat des installations de Gaz
Etat des installations d'électricité
Etat relatif à l'exposition au plomb
Mesurage loi Carrez
Repérage amiante
Etat relatif à la présence de termites
Etat parasitaire
Etat des risques naturels et
Technologiques

Certification n°ODI1510



Titulaire d'une police d'assurance RCP



Siège social :

11 Grande rue
91470 Pecqueuse.
Tél : 01.64.91.35.76
Fax : 01.70.64.66.23
Port : 06.66.01.39.64
N°SIRET 50977062400013
RCS D'EVRY APE 7120B
Mail : contact@green-habitat.fr
Web : www.green-habitat.fr